VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :
MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :
M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012	Délibération N°2012 / 12

Modification de la prestation périscolaire accueil matin/soir.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite aux demandes réitérées des parents, il est proposé de séparer la prestation accueil matin/soir en deux prestations distinctes : accueil matin et accueil soir (pour la maternelle et pour l'élémentaire). Cela permettra aux familles de maîtriser au mieux leurs besoins et à la ville une meilleure répartition de son personnel.
En effet, il est constaté moins de présence le matin que le soir et scinder cette activité en 2 permet d'ajuster le nombre d'agents en garderie au mieux.
Il est proposé de rendre applicable cette mesure **au 1er septembre 2012.**
CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre sa politique à destination des usagers.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

de modifier le règlement intérieur du Guichet Unique (annexe).

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de M. François PIERI adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l 'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 janvier 2012.

CONSIDERANT :
la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre sa politique à destination des usagers,
l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

DECIDE
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés

de modifier le règlement intérieur du Guichet Unique ainsi qu'exposé ci-dessus et joint en annexe.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....

Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20120131-2012_12-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2012

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO CORSE du SUD

SIMON RENUCCI